



# La régionalisation de la gestion de la forêt dans la Capitale-Nationale

Par  
Frédéric Raymond  
Coordonnateur de la CRNT

AFQM, Colloque 2009  
*La mise en valeur des milieux forestiers : des exemples régionaux à portée de main!*



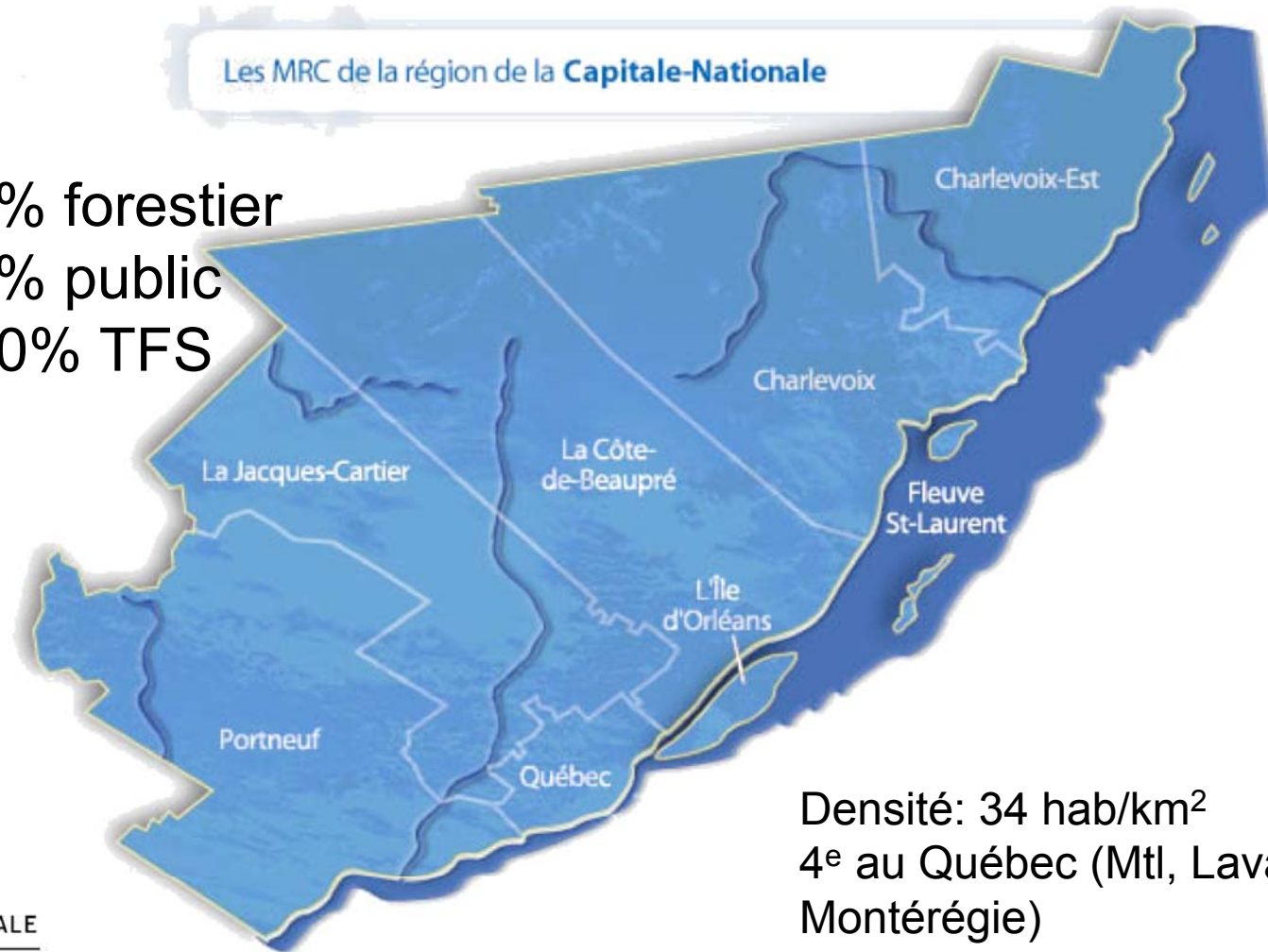
# La CRÉ

- Créée, en 2004, en vertu de la Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions
- Interlocutrice privilégiée du gouvernement en matière de développement régional
- Composée majoritairement d'élus municipaux, de représentants de la Nation huronne-wendat et d'organismes socioéconomiques

# Le territoire

Les MRC de la région de la Capitale-Nationale

87% forestier  
65% public  
>90% TFS



Densité: 34 hab/km<sup>2</sup>  
4<sup>e</sup> au Québec (Mtl, Laval,  
Montréal)



# Les mandats de la CRÉ

- Favoriser la concertation des partenaires:
  - Tables de concertation (condition féminine, immigration, transports, économie sociale...)
- Conclure des ententes spécifiques:
  - Persévérance et réussite scolaires, mise en valeur des paysages, adaptation des services aux aînés, mentorat d'affaires, développement de l'agroalimentaire...
- Établir un plan quinquennal
- Gérer le Fonds de développement régional

# Origine de la CRNT

- Table Forêt (2003)
- Rapport Coulombe (2004)
  - 7.3 Que les CRÉ soient désignées comme étant les interlocutrices politique régionales responsables de la mise en place des CFR, de l'approbation des PRDF et de l'approbation des projets de sylviculture intensive et de forêt habitée.
  - 7.4 Que soit instaurée, dans chaque région intéressée, une CFR dont les principaux mandats seraient la préparation du PRDF, la coordination entre les diverses parties intéressées et l'analyse des projets de sylviculture intensive et de forêt habitée.
- Prog. pour l'implantation des CFR (2005)
- CFR (2006) / CRNT (2008)

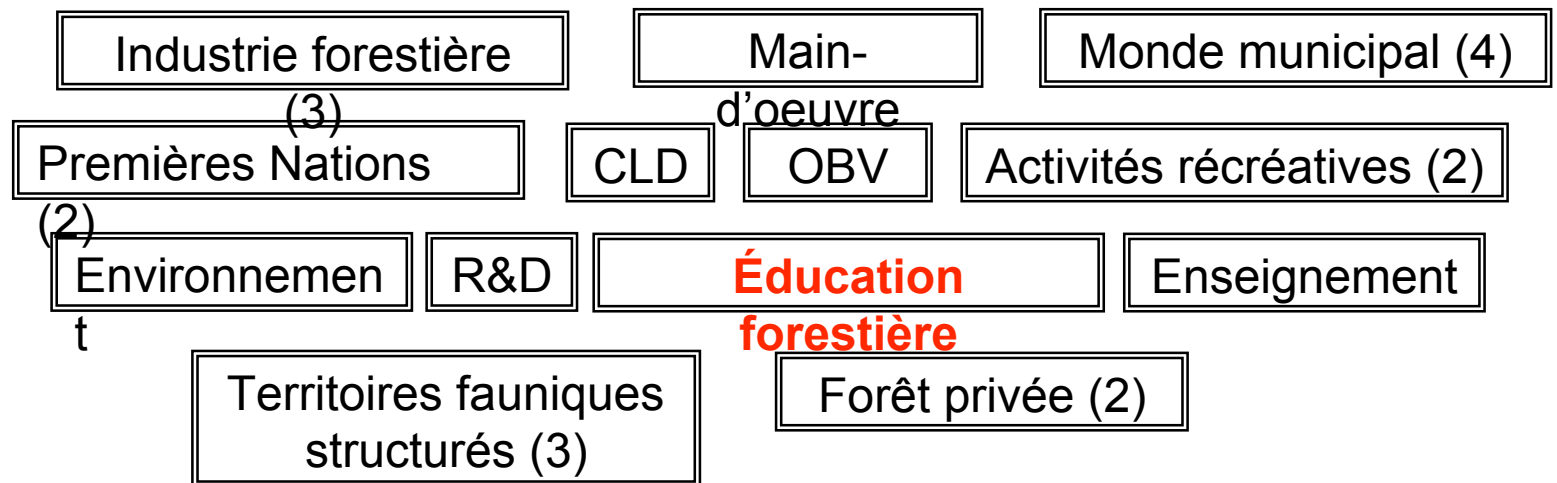
# La CRNT

- **Comité consultatif de la CRÉ**
- **Mission:**
  - Assurer la concertation et développer des consensus sur les activités de protection, d'aménagement et de mise en valeur des ressources du milieu forestier
- **Mandats:**
  - Produire le Plan de développement intégré des ressources et du territoire (PDIRT)

Fournir des avis à la CRÉ

# La CRNT

- 23 commissaires



- Personnes ressources



# La CRNT

- Collèges électoraux
  - Représentatifs d'un secteur d'activité
- Organismes ciblés
- Mandat de 2 ans
- Prise de décision par consensus
- Forum de concertation
  - Consultation publique
  - Site Web (non disponible pour l'instant)



# Le PDIRT

- Le Plan de développement intégré des ressources et du territoire de la Capitale-Nationale (PDIRT)
  - Planification de niveau stratégique
  - Priorités de développement
  - Orientations et objectifs à atteindre
  - Respect du PATP et de la SADF

**RÉALISÉ PAR ET POUR LE MILIEU**

# Le PDIRT

- La démarche Enjeux-Solutions
- Les enjeux
- Le portrait de ces enjeux
- Les potentiels de développement
- *Les orientations et les objectifs*
- *Les indicateurs et les cibles*
- *Le plan d'action et de suivi*

# Les enjeux

- Regroupés par thèmes:
  - La culture forestière
  - Les écosystèmes et la biodiversité
  - Les emplois et les formations
  - La forêt privée
  - Les pôles scientifique et technologique
  - Les Premières Nations
  - Les produits forestiers ligneux
  - Les produits forestiers non-ligneux
  - Le récréotourisme en nature
  - La ressource faunique
  - Le territoire public



# Exemples d'enjeux

- **La culture forestière**
  - L'éducation, la sensibilisation et le transfert de connaissance
- **Les pôles scientifique et technologique**
  - La concertation et la coordination de la recherche
- **Les produits forestiers ligneux**
  - Les coûts d'approvisionnement
  - La certification forestière
- **Le territoire public**
  - L'harmonisation des usages
  - Le développement et l'entretien intégrés du réseau routier



# Les prochaines étapes

- Terminer les potentiels de développement
- Définir les orientations et les objectifs
- Déterminer les indicateurs et les cibles
- Réaliser le plan d'action et de suivi
- Consultations publiques
  
- Échéance: déc. 2010



# Projet de loi 57

- Loi sur l'occupation du territoire forestier
  - Déposé à l'été 2009
  - Commission parlementaire, automne 2009
- Rôles des CRÉ:
  - Obligation de mettre en place CRNT et PDIRT
  - Recommander les ZSI
- Rôles des CRNT:
  - Table GIRT (création et coordination)
  - Consultation publique des PAFi

# Projet de loi 57

- Quelques recommandations de la CRÉ:
  - Que l'aménagement écosystémique soit au cœur de la gestion des forêts
  - Que le projet du groupe des PDFD de Charlevoix et du Bas-Saguenay serve de modèle à la mise en place de «forêts de proximité»
  - Que le Ministre soit tenu de réaliser et de mettre en œuvre une stratégie nationale sur la culture forestière et qu'y soit associé un financement adéquat
  - Que des Programmes de financement servant notamment à la sensibilisation, l'éducation et l'appropriation du milieu forestier soient mis à la disposition des régions

# Autres mandats

- Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts
- Programme de maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État à vocations faunique et multiresource
- Programme relatif à l'octroi d'un permis autorisant pour une certaine période, la récolte annuelle de biomasse forestière dans les forêts du domaine de l'État



Merci et bon colloque !

CRNT DE LA  
CAPITALE-NATIONALE

---

COMMISSION SUR LES RESSOURCES  
NATURELLES ET LE TERRITOIRE